1

Secteur

Forêt Nant-Manant

Travaux

Abattage de 3 chênes

Dispositions

Ces arbres sont malheureusement atteints par un champignon qui détruit les racines principales, réduisant par là même la résistance des arbres aux tempêtes.
L'abattage a été autorisé par l'Office Cantonal de la Nature et de l'Agriculture (permis de coupe en forêt).
Des parties de troncs vont être conservées (quilles) pour la petite faune.

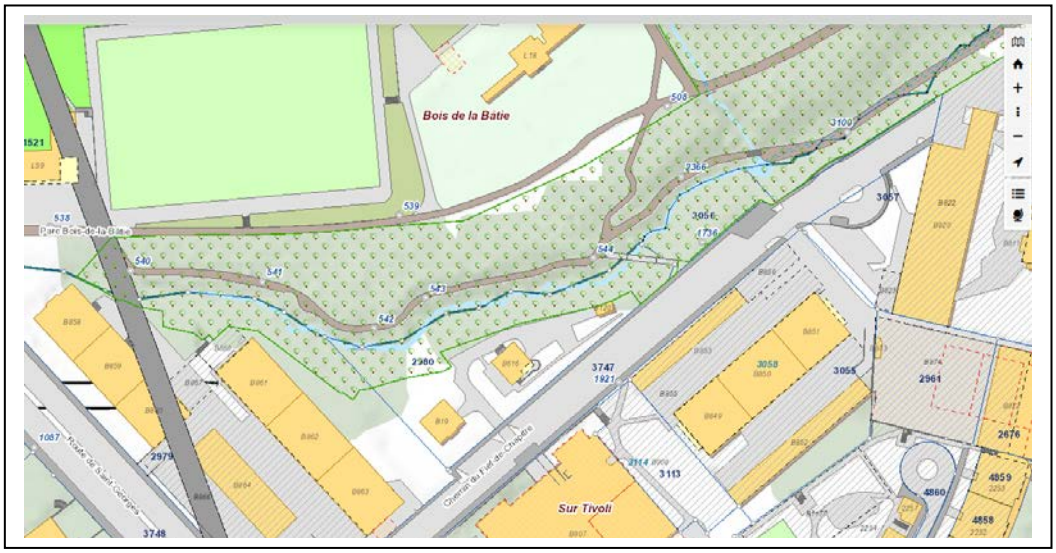

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Ville de Lancy
Service de l'environnement
T 022 879 04 20
E secretariatse@lancy.ch